

CONTENU ET PLAFONDS DE LA GARANTIE I. A. SPORT + (saison sportive 2020/2021)

• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.	3 000 €
– dont frais de lunetterie.	300 €
• Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité.	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation.	10 €/jour dans la limite de 365j
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.	30 €/jour dans la limite de 6000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :	
– jusqu'à 9 %	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :	
– capital de base	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant.	30 000 €
– par enfant à charge.	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

Sont exclus de la garantie :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I. A. Sport + (saison sportive 2020/2021)

Nature du sport pratiqué : Sports de catégorie 3

activité « chiens de traîneaux », aérobic, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoeira, cardiogol, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, energie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumbfoot, randonnées, raquette à neige, shintaido, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo taï, yoga, zumba

FICHE D'INSCRIPTION à remplir - SAISON 2020 / 2021



Avant de remplir cette fiche, lisez attentivement la fiche de renseignements jointe pour y trouver les horaires, les tarifs et les infos utiles

Puis remplir les deux volets de cette fiche sans les détacher



Déposer l'ensemble du dossier dans la boîte aux lettres de Vals en forme située en haut des escaliers du Pôle Multi-Activités de Vals ou bien

L'envoyer par courrier à :
Le Préau, 10 rue Danton, 43750 Vals-près-le-Puy

Dossier COMPLET à fournir :

→ La fiche d'inscription dûment remplie (*page 3, le bordereau de l'assurance personnelle doit obligatoirement être rempli, même si vous ne souhaitez pas y souscrire, pour que votre dossier soit complet*)

→ Un certificat médical si celui déjà fourni à l'association a plus de 3 ans

→ 1 chèque correspondant à l'ensemble des activités choisies (diminué de l'avoir COVID si vous êtes concerné) à l'ordre de VALS EN FORME

→ Si vous adhérez à l'assurance complémentaire personnelle, 1 chèque de 15€ à l'ordre de VALS EN FORME

→ *si vous n'avez pas d'adresse mail*, 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse

N'y a t'il pas dans votre entourage une personne qui pourrait recevoir nos informations par mail et vous les transmettre ?

Les tarifs comprennent l'adhésion à l'association, l'assurance collective du club et le coût des cours. La partie « adhésion et assurance » ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Pour nous permettre de respecter le nombre maxi de pratiquants par cours et de faire jouer les règles de priorité, votre inscription sera acquise seulement lorsque vous aurez reçu un mail de confirmation de notre part

FICHE D'INSCRIPTION à remplir - SAISON 2020 / 2021

NOM	PRENOM	Date de naissance
Mr <input type="checkbox"/>		
Mme <input type="checkbox"/>		
Adresse :		
Tél fixe :	Tél portable :	
Adresse mail (bien lisible) :		
Nom & Tél d'une personne à prévenir si nécessaire :		

GYMNASTIQUE & PILÂTES : Cocher la (les) case(s) correspondant(s) aux cours choisis
 Vous pouvez vous inscrire à **un ou deux ou trois cours par semaine, dont un seul cours de Pilâtes.**

Gym d'entretien

Mardi 9h à 10h	<input type="checkbox"/>
Mercredi 9h15 à 10h15	<input type="checkbox"/>
Mercredi 10h30 à 11h30	<input type="checkbox"/>
Jeudi 17h à 18h	<input type="checkbox"/>
Vendredi 8h45 à 9h45	<input type="checkbox"/>

Gym Pilâtes

Lundi 19h30 à 20h30	<input type="checkbox"/>
Mercredi 17h à 18h	<input type="checkbox"/>
Jeudi 14h30 à 15h30	<input type="checkbox"/>
Vendredi 17h à 18h	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

Gym douce

Mardi 10h15 à 11h15	<input type="checkbox"/>
Vendredi 10h à 11h	<input type="checkbox"/>

Gym Fitness

Mardi 18h15 à 19h15	<input type="checkbox"/>
Jeudi 18h15 à 19h15	<input type="checkbox"/>

Avoir COVID (concerne les adhérents de la saison passée - voir la fiche de renseignement jointe)

1 GYM	2 GYM	3 GYM	1 Pilâtes	1 Pilâtes+1 Gym	1 Pilâtes+2 Gym
22€	38€	47€	26€	41€	50€

Entourer votre type de cours de l'année dernière

RANDONNEES : Cocher la (les) case(s) correspondante(s) à l'(aux) activité(s) choisie(s)

Balade lundi	<input type="checkbox"/>
Randos jeudi	<input type="checkbox"/>

Rando culture dimanche	<input type="checkbox"/>
Raquettes jeudi	<input type="checkbox"/>

MARCHE NORDIQUE : l'inscription sera transmise aux animateurs qui prendront contact avec vous

Ancien pratiquant qui reconduit son inscription : cocher ici Nouveau pratiquant : cocher ici

Je reconnais (cocher les cases correspondantes)

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de Vals en forme
- avoir pris connaissance du document d'adhésion à l'assurance complémentaire

Je joins à ce dossier un règlement de : euros (inscription – avoir Covid si concerné)

Je me porte volontaire pour guider au moins 1 rando durant l'année : oui non

Si oui, vous recevrez le tableau trimestriel prévisionnel pour inscrire vos randonnées

J'ai besoin d'une attestation d'inscription pour mon organisme professionnel : oui non

Fait à _____ Le _____ Signature _____

FICHE D'INSCRIPTION à remplir - SAISON 2020 / 2021



Assurance complémentaire individuelle
 « I. A. Sport + »

coût pour la saison sportive 2020/2021 : **15 €**

Avec I. A. Sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... **Vous bénéficiez déjà d'un premier niveau de garantie par l'intermédiaire de votre association sportive.** I. A. Sport + de la MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

• I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.

• La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2021, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

• **Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport +, complétez le bordereau** ci-dessous et remettez-le au responsable de votre association, accompagné du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF).

* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer.

Bordereau à remplir et à remettre à l'inscription (ne pas le détacher)

Je soussigné(e) Date de naissance
 Adresse
 atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué : catégorie 3 (gymnastique, randonnées, raquettes à neige)

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2021, dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Fait à Le Signature _____

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations pré-contractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par la MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.